



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

ARRETE

Objet : Modification des membres du comité directeur de l'Office de Tourisme communautaire

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-0055 du 19 janvier 2004 portant création de l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia sous forme d'EPIC ;

Vu l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGO le 10 Juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 modifiant la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia et fixant la liste des membres représentant la collectivité au sein de ce comité ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 27 septembre 2021 qui désigne un nouveau membre suppléant au sein du comité directeur de l'Office de tourisme communautaire ;

ARRETE

Article 1 – La composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia est la suivante :

- Membres représentant la Communauté d'Agglomération de Bastia :

Membres titulaires

- Emmanuelle de GENTILI
- Linda PIPERI
- Bruno POLIFRONI
- Jean-Michel SAVELLI
- Florence LOMBARDO
- Martine PERFETTINI
- Serge LINALE
- Christelle TIMSIT

Membres suppléants

- Philippe PERETTI
- Mattea LACAVE
- Thérèse LORENZI
- Emmanuel PETRI-GUASCO
- Marie-Dominique GIAMARCHI
- Jean-Charles LEONARDI
- Jean-Joseph MASSONI
- Paul TIERI

Objet : Modification des membres du comité directeur de l'Office de Tourisme Communautaire

- Membres représentant les compagnies maritimes

Membres titulaires

- Charles PAOLI
- Pascal TROJANI

Membres suppléants

- Laurent CASTELLI
- Marc-Antoine EBRAVE

- Membres représentant les prestataires de loisirs actifs

Membres titulaires

- Louis AZARA

Membres suppléants

- Franck LIVRAGHI

- Membres représentant les professionnels des métiers et des industries de l'hôtellerie

Membres titulaires

- Marie-Paule CIOSI (Ostella)
- Hugo ALLEGRE (Calavita)

Membres suppléants

- Céline CANO (Best Western)
- Dominique GIUDICELLI (Port Toga)

- Membres représentant la fédération régionale corse des guides interprètes

Membres titulaires

- Jean-Pierre DEFENDINI

Membres suppléants

- Laura MALDONADO

- Membres représentant les MICE

Membres titulaires

- Jean-Philippe BANGHALA

Membres suppléants

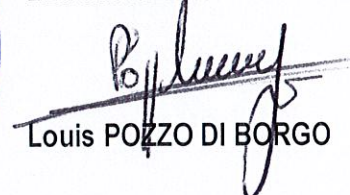
- François-Xavier DIANOUX

Article 2 – Conformément aux dispositions du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bastia, le **06 OCT. 2021**



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **06 OCT. 2021**
et publication ou notification
du **06 OCT. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MCGHRAOUI